



Déposé le 14.12.10

Scanné le \_\_\_\_\_

**Postulat de la Commission de gestion suite au refus par le Grand Conseil de la seconde réponse du Conseil d'Etat à l'observation présentée dans le cadre du Rapport général sur la gestion 2009 traitant de la *Nursery de Marcelin***

L'observation présentait le constat suivant :

« La COGES déplore que l'occasion n'ait pas été saisie pour offrir aux employés de l'Etat de Vaud travaillant hors Lausanne, une première structure de garde des jeunes enfants. Elle a noté la constitution d'un groupe de travail et ne peut que s'en réjouir. Si on compte environ 27'000 collaborateurs et collaboratrices à l'Etat de Vaud, on ne dispose que de 140 places, toutes situées à Lausanne.

- Le Conseil d'Etat est prié de tout mettre en œuvre pour offrir dans les délais les plus brefs possibles des solutions de garde pour les jeunes enfants de son personnel occupant un poste hors de l'agglomération lausannoise. »

Cette observation a pris comme point de départ l'exemple de la Nursery de Marcelin, mais la problématique soulevée dans cette observation concerne la politique générale du Conseil d'Etat en matière de garde des jeunes enfants des collaborateurs et collaboratrices de l'Etat au niveau cantonal.

La Commission de gestion n'a pas obtenu les informations et les renseignements qui auraient pu lui montrer que le Conseil d'Etat a pris les choses en mains et que des solutions seraient apportées rapidement aux personnes travaillant à l'Etat. Cette constatation est d'autant plus regrettable qu'un groupe de travail interdépartemental avait planché sur le sujet et présenté un rapport avec des propositions telles que la création d'une garderie avec des horaires élargis et la possibilité d'accueil d'urgence et l'achat d'un certain nombre de places dans des structures existantes.

Ces propositions du groupe de travail n'ont pas été intégrées au budget 2011. Ainsi, on ne peut que déplorer que la question de la garde des jeunes enfants des employé-e-s de l'Etat ne soit pas une priorité à l'Etat de Vaud.

En conclusion, la Commission de gestion demande au Conseil d'Etat un rapport sur la mise en œuvre rapide de solutions en matière de gardes des jeunes enfants pour ses collaborateurs et collaboratrices.

**Commission de gestion  
La présidente**

**Anne-Marie Depoisier**

Lausanne, le 21 décembre 2010